

**TIGNES****MAIRIE**  
République Française  
Savoie

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 23 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois avril à 18 heures 00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Serge REVIAL, Maire.

#### **Présents :**

M. Serge REVIAL Maire, M. Olivier DUCH 1er adjoint, Mme Capucine FAVRE 2ème adjointe, M. Hubert DIDIERLAURENT 3ème adjoint, Mme Céline MARRO 4ème adjointe, M. Jean-Sébastien SIMON 5ème adjoint, M. Franck MALESCOUR Conseiller municipal, Mme Frédérique JULIEN Conseillère municipale, M. Thomas HERY Conseiller délégué, Mme Clarisse BOULICAUD Conseillère déléguée, Mme Odile PRIORE Conseillère municipale, Mme Julie FAVEDE Conseillère municipale

#### **Absents représentés :**

M. Sébastien HUCK Conseiller municipal représenté par M. Olivier DUCH 1er adjoint, Mme Justine FRAISSARD Conseillère municipale représentée par Mme Capucine FAVRE 2ème adjointe,  
M. Martial DEBUT Conseiller municipal représenté par Mme Odile PRIORE Conseillère municipale,  
M. Douglas FAVRE Conseiller municipal représenté par Mme Julie FAVEDE Conseillère municipale,  
M. Stéphane DURAND Conseiller municipal représenté par Mme Céline MARRO 4ème adjointe,  
M. Tanguy AMIGUES Conseiller municipal représenté par M. Serge REVIAL Maire,

#### **Absents :**

Mme Laurence FONTAINE Conseillère municipale

Olivier DUCH est désigné secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 17/04/2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Nombre de conseillers présents : 12 -

Nombre de votants : 18

### **Finances - administration générale - vie économique**

#### **2025 04 050 Révision des tarifs remontées mécaniques Été 2025, et Hiver 2025-2026**

Le conseil municipal fixe chaque année les tarifs publics des titres de transport par remontée mécanique.

Cette année, en application du contrat, le délégataire a formulé la proposition suivante :

1- Application de la formule « Indice BIPE + 1,5% » à la grille tarifaire 2024/2025, sur la base des tarifs approuvés par le Conseil municipal le 20 mars 2024 (soit une base de 75 € la journée skieur grand domaine).

L'application de cette formule se justifie encore cette année par un prix du forfait journée inférieure aux domaines de référence que sont les 3 Vallées et Paradiski.

L'indice BIPE utilisé pour le calcul est 3,68 %, dû à un contexte économique inflationniste, auquel est ajouté 1,5 %. L'augmentation totale possible des tarifs est donc fixée à 5,18 % en moyenne pondérée sur l'ensemble de la grille tarifaire.

2- Poursuite de 4 objectifs structurants que sont :

- Maintenir l'attractivité lors des vacances scolaires par la mise en place d'une offre famille plus compétitive et favoriser le renouvellement de la clientèle avec des catégories d'âge différenciantes.
- Développer la fréquentation lors des périodes d'inter-vacances grâce à des animations commerciales B2B et B2C.
- Booster l'offre "fin de saison" avec des tarifs et ouvertures adaptés
- Maintenir l'accessibilité du ski pour les locaux et les travailleurs saisonniers.

Cela se traduit par :

- Le maintien de l'attractivité du ski pour les plus jeunes : 17 % de remise pour le tarif réduit,
- Booster l'attractivité pour les familles : jusqu'à 18% de remise sur un pack,
- Le maintien du produits 6=7jours,
- Le maintien de l'attractivité pour les fidèles :
  - Achat individuel : augmentation limitée à 3,1% pour les forfaits saison adultes et 3% pour les forfaits saison à tarif réduit.

<p><b>"Skiez en illimité"</b></p> <p><b>Tignes + Val</b> Saison d'hiver Adulte : <b>1125€</b> Réduit : <b>934€</b></p>	<p><b>"Skiez en illimité"</b></p> <p><b>TIGNES</b> Saison d'hiver Adulte : <b>899€</b> Réduit : <b>749€</b></p>	<p><b>2 jours de ski sur 7 jours</b></p> <p><b>TIGNES</b> Saison d'hiver Tarif unique : <b>399€</b></p>
--	---	---

- Achat "gros volume" : - 30 % de remise a partir de 350 pax et -40 % de remise à partir de 1 000 pax.
- Favoriser le remplissage des "ailes de saison" en proposant des offres adaptées avec des remises entre 10% et 30 % appliquées.
- Réajuster la politique commerciale B2B : pour une meilleure performance.

**L'ensemble de ces dispositifs commerciaux limite ainsi l'augmentation de la grille tarifaire à 5,18 % en moyenne pondérée par rapport à l'hiver 2024-2025.**

La grille d'évolution des tarifs publics qui découle de ces éléments et qu'il est proposé au conseil d'adopter est la suivante :

REFERENCE JOURNEE		Tarifs 24/25		Tarifs 25/26	
		71,0 € Adultes	59,0 € Réduits	75,0 € Adultes	62,0 € Réduits
VAL ou TIGNES	4 HEURES ou AP	58 €	49 €	61 €	51 €
VAL ou TIGNES	1 JOUR	66 €	55 €	68 €	57 €
T+V	1 JOUR	71 €	59 €	75 €	62 €
T+V	2 JOURS	142 €	118 €	150 €	124 €
T+V	3 JOURS	213 €	177 €	225 €	186 €
T+V	4 JOURS	284 €	236 €	300 €	248 €
T+V	5 JOURS	355 €	295 €	375 €	310 €
T+V	6 JOURS	426 €	354 €	450 €	372 €
T+V	6=7 JOURS	426 €	354 €	450 €	372 €
T+V	7=8 JOURS	497 €	413 €	525 €	434 €
T+V	8=9 JOURS	568 €	472 €	600 €	496 €
T+V	9=10 JOURS	639 €	531 €	675 €	558 €
T+V	10=11 JOURS	710 €	590 €	750 €	620 €
T+V	11=12 JOURS	781 €	649 €	825 €	682 €
T+V	12=14 JOURS	852 €	708 €	900 €	744 €
T+V	13=15 JOURS	923 €	767 €	975 €	806 €
T+V	SAISON T&V	1 090 €	906 €	1 125 €	934 €
VAL OU TIGNES	2 JOURS SUR 7 SAISON	387 €	387 €	399 €	399 €
VAL OU TIGNES	SAISON	870 €	723 €	899 €	749 €
TIGNES	Piétons Aller retour	16 €	11 €	17 €	12 €
TIGNES	Piétons journee	26 €	16 €	26 €	16 €
TIGNES	Piétons journée 1550 - 2100	21 €	13 €	21 €	13 €

Pour information au conseil municipal, dans le cadre de la politique commerciale des la STGM, des tarifs spéciaux sont proposés dans le cadre d'accords ou d'offres conditionnées :

	Produits	Tarifs
Organisateur de sortie ski à la journée	1 jour Tignes	28 €
	1 jour Tignes - Val d'Isère	30 €
27 <sup>ème</sup> BIM	1 jour Tignes Val d'Isère	30 €
	1 jour Tignes	28 €
Vintage (offre conditionnée à un type d'hébergement certaines semaines de la saison)	6 = 7 jours Tignes Val d'Isère	257 €
ENSA	1 jour Tignes - Val d'Isère	41 €
Employé restaurant d'altitude	Saison piéton	125 €
Professionnels de la montagne	Saison Tignes - Val d'Isère	150 €
Organisation des compétitions : FFS, FIS, FFME, FFFC, UCI ; examinateurs, accompagnateurs, personnel et bénévoles de l'entité organisatrice.	Accès limité dans la durée et aux remontées nécessaires à l'entraînement ou la compétition.	Gratuit
Entraînement et courses réservés aux licenciés (hors cadre précédent)	Forfait 1 jour stade	28 €
Promotion du territoire - Convention entre le délégataire et Tignes Développement (Presse, évènements de renommés, partenaires).	6000 titres 1 jour Tignes - Val d'Isère 500 titres piétons	Offert
Personnels intervenant dans le dans le cadre de leur activité professionnelle.	Forfait saison	Offert
Forces de secours et de sécurité (Police municipale, Gendarmerie, Pompiers) intervenant dans le cadre de leurs missions de secours et sécurité.	Forfait saison (sur ordre de mission permanent)	Offert
Elus si leurs missions le justifient	Forfait saison	Offert
Agents publics ou privés dans le cadre d'une mission temporaire.	Forfait 1 jour	Offert
Formations : Moniteurs, pisteurs	Forfait 1 jour	Offert

Les tarifs publics de l'été 2025 sont fixés comme suit :

- Montée piétons accès à la Grande Motte :

Funiculaire du samedi 21 juin au dimanche 31 août 2025 inclus :

- 12 € adultes de 19 à 64 ans
- 7 € tarifs réduits (clubs, enfants de 8 à 18 ans, seniors de 65 à 74 ans)

Téléphérique du samedi 21 juin au vendredi 29 août 2025 inclus :

- 13 € adultes de 19 à 64 ans
- 8 € tarifs réduits (clubs, enfants de 8 à 18 ans, seniors de 65 à 74 ans)

Accès au toit terrasse du téléphérique de la Grande Motte du samedi 28 juin au vendredi 29 août 2025: 10 € par personne pour tous les publics.

- Ski Glacier : du samedi 21 juin au dimanche 20 juillet 2025 inclus (sous réserve des conditions d'enneigement) :

Durée Duration	Adulte / Adult (19 à 64 ans inclus)	Enfant / Child (8 à 18 ans inclus)* Senior (65 à 74 ans inclus)*
1 jour / day	49,00 €	39,00 €
2 jours / days	98,00 €	78,00 €
3 jours / days	147,00 €	117,00 €
4 jours / days	196,00 €	156,00 €
5 jours / days	245,00 €	195,00 €
6 jours / days	294,00 €	234,00 €
7 jours / days	343,00 €	273,00 €
8 jours / days	392,00 €	312,00 €
9 jours / days	441,00 €	351,00 €
10 jours / days	490,00 €	390,00 €
Saison été / Summer season	539,00 €	429,00 €
Prolongation été / Summer extension***	147,00 €	117,00 €

- Ski de fond : du samedi 21 juin au dimanche 20 juillet 2025 inclus (sous réserve des conditions d'enneigement) :

1 jour : Tarif unique de 25 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la STGM et les conventions collectives applicables,

Vu le contrat de concession du service des remontées mécaniques conclu entre la Commune et la Société Des Téléphériques de la Grande Motte (STGM),

Vu l'avenant n°11 du 27 février 2013 à la convention de concession du service des Remontées Mécaniques, et particulièrement l'article 3,

Vu l'avenant n°13 du 1er décembre 2022 à la convention de concession du service des Remontées Mécaniques,

Vu le courriel du 08 avril 2025 de la STGM relatif à sa proposition tarifaire pour les saisons été 2025 et hiver 2025/2026,

***A reçu un avis favorable en Commission finances - administration générale - vie économique du 07/04/2025***

***Il est proposé au conseil municipal :***

**ARTICLE UNIQUE : D'approuver les tarifs publics proposés par la Société des Téléphériques de la Grande Motte pour la saison d'été 2025 et la saison d'hiver 2025/2026 comme exposé ci-dessus.**

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, adopte par :***

***13 pour***

***5 abstentions***

***Franck MALESCOUR, Odile PRIORE, Martial DEBUT, Julie FAVEDE, Douglas FAVRE***

Envoyé en préfecture le 26/04/2025

Reçu en préfecture le 26/04/2025

Publié le

ID : 073-217302967-20250424-2025\_04\_050-DE



**Le Maire,  
Serge REVIAL**



**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'une recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.